

# EXTRAIT

## DES DELIBERATIONS

### DE LA COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DEPARTEMENTAL

Réunion du 9 avril 2018

Sous la présidence de : Monsieur Frédéric BIERRY

<u>Etai</u> <u>présents</u> :	Monsieur Frédéric BIERRY, président  Madame Laurence MULLER-BRONN, Monsieur Rémi BERTRAND, Madame Marie-Paule LEHMANN, Monsieur Jean-Philippe MAURER, Madame Michèle ESCHLIMANN, Monsieur Philippe MEYER, Madame Pascale JURDANT-PFEIFFER, Monsieur Etienne BURGER, Madame Danielle DILIGENT, Monsieur Marcel BAUER, Madame Isabelle DOLLINGER, Monsieur Etienne WOLF, vice-présidents  Madame Alfonsa ALFANO, Madame Françoise BEY, Monsieur Olivier BITZ, Madame Françoise BUFFET, Monsieur Thierry CARBIENER, Monsieur Vincent DEBES, Monsieur Eric ELKOUBY, Monsieur André ERBS, Madame Nathalie ERNST, Madame Catherine GRAEF-ECKERT, Madame Catherine GREIGERT, Monsieur Paul HEINTZ, Monsieur Jean-Louis HOERLE, Monsieur Denis HOMMEL, Madame Chantal JEANPERT, Madame Suzanne KEMPF, Madame Stéphanie KOCHERT, Docteur Yves LE TALLEC, Madame Nathalie MARAJO-GUTHMULLER, Monsieur Serge OEHLER, Madame Françoise PFERSDORFF, Monsieur Denis SCHULTZ, Monsieur Yves SUBLON, Madame Nicole THOMAS, Madame Cécile DELATTRE, Madame Christiane WOLFHUGEL, Monsieur Sébastien ZAEGEL, secrétaires
<u>Procurat</u> <u>ion(s)</u> :	Monsieur Bernard FISCHER ayant donné pouvoir à Monsieur Etienne BURGER, Madame Frédérique MOZZICONACCI ayant donné pouvoir à Monsieur Philippe MEYER
<u>Excusé</u> <u>(s)</u> :	Monsieur Mathieu CAHN, Madame Nadine HOLDERITH-WEISS
<u>Absent</u> <u>(s)</u> :	Madame Martine JUNG, Monsieur Marc SENE
<u>Rapporteur</u> :	Madame Chantal JEANPERT

**N° CP/2018/070 - 70510 - Modernisation du réseau routier  
Liaison RD1420-RD392 à Dorlisheim/Mutzig  
Proposition d'adoption de la déclaration de projet emportant  
mise en compatibilité du Plan Local d'Urbanisme de  
DORLISHEIM**

Vu le Code de l'urbanisme et notamment ses articles L.300-6, L.153-54 et suivants, et R. 153-16 ;

Vu le Schéma de Cohérence Territoriale de la Bruche-Mossig ;

Vu le plan local d'urbanisme (PLU) de la commune de Dorlisheim approuvé le 26 mars 2009 ;

Vu la délibération du Conseil Départemental du Bas-Rhin en date du 20 mars 2017 relative à la mise en œuvre de la déclaration de projet ;

Vu le procès verbal de la réunion d'examen conjoint, des dispositions proposées pour assurer la mise en compatibilité du P.L.U. de Dorlisheim, en date du 7 avril 2017 ;

Vu l'arrêté préfectoral en date du 27 juillet 2017 portant ouverture de l'enquête publique préalable à la déclaration de projet et à la mise en compatibilité du P.L.U de la commune de Dorlisheim, relative au projet de réalisation d'une liaison entre la RD 1420 et la RD 392 à Dorlisheim-Mutzig ;

Vu le dossier d'enquête publique ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur ;

Vu la délibération du Conseil Municipal de Dorlisheim en date du 22/02/2018 approuvant la mise en compatibilité du P.L.U. ;

La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :

- déclare d'intérêt général le projet de liaison entre la RD1420 et la RD392 à Dorlisheim-Mutzig, au motif qu'il permettra :

- . d'alléger la circulation et d'améliorer la sécurité dans les deux agglomérations,
- . d'améliorer la desserte des commerces et des entreprises implantées entre les deux communes,

- . d'améliorer globalement la sécurité des déplacements dans le secteur ;
- adopte la déclaration de projet conformément au dossier présenté à l'enquête.

La présente délibération :

- fera l'objet d'un affichage à l'Hôtel du Département durant un mois et d'une mention dans Les Dernières Nouvelles d'Alsace ;
- sera publiée au Bulletin Départemental d'Information.

La présente délibération accompagnée du dossier réglementaire sera transmise à :

- Monsieur le Préfet du Bas-Rhin;
- Madame le Sous-Préfet chargé de l'arrondissement de Molsheim ;
- Monsieur le Maire de la commune de Dorlisheim.

La présente délibération sera exécutoire à compter de sa réception en sous-préfecture et de l'accomplissement des mesures de publicité visées ci-dessus.

Pour extrait conforme :  
Pour le Président  
La Directrice des services de l'assemblée



Aurélie LACQUEMENT

Adopté à l'unanimité

Le Président,  
Frédéric BIERRY

Accusé de réception N° : 067-226700011-20180409-lmc1116708-DE-1-1  
Acte certifié exécutoire au : 16/04/18